

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2377

présenté par
Mme Runel

ARTICLE 45 BIS

I. – Après l’alinéa 19, insérer l’alinéa suivant :

« – à la fin du 1^o, les mots : « entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1961 » sont remplacés par les mots : « en 1963 » ; »

II. – En conséquence, à l’alinéa 20, supprimer l’année :

« 1961 ».

III. – En conséquence, au même alinéa 20, supprimer l’année :

« 1963 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.